

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 22 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Estelle MORIO, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Chantal DEMANGEON à M. Bernard BASTIER
M. Henri-Philippe LAMY à M. Pierre-Yves LE GROGNEC
M. Patrick GUILBAUDEAU à Joël DANIEL
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	15 mars 2022
Date de l'affichage	16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2022 15 Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2021

Rapporteur : P. Jacqueminot

Aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'assemblée délibérante doit, après l'arrêt des comptes, procéder à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé.

Le compte administratif laisse apparaître :

- Un excédent de clôture à la section de fonctionnement de **5 436 923,66 €**
- Un excédent de clôture à la section d'investissement de **834 769,24 €**

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

Pour la section de fonctionnement :

- D'affecter à la section d'investissement, pour couvrir son besoin de financement, une part du résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit **516 000,00 €**
- De reporter le solde de cet excédent en section de fonctionnement au Budget Primitif 2022, soit **4 920 923,66 €**

Pour la section d'investissement :

- D'y reporter l'excédent d'investissement d'un montant de **834 769,24 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 15 mars 2022,

DECIDE :

Pour la section de fonctionnement :

- **D'AFFECTER** à la section d'investissement, pour couvrir son besoin de financement, une part du résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit **516 000,00 €**
- **DE REPORTER** le solde de cet excédent en section de fonctionnement au Budget Primitif 2022, soit **4 920 923,66 €**

Pour la section d'investissement :

- **D'Y REPORTER** l'excédent d'investissement d'un montant de **834 769,24 €**

Adopté par 24 voix pour – 4 contre (LE GROGNEC Pierre-Yves qui a procuration de LAMY Henri-Philippe, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis) et 5 abstentions (BASTIER Bernard qui a procuration de DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François, MORIO Estelle).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 23 Mars 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

